

Siège social  
Adresse de correspondance  
5 allée des Atlantes  
28000 Chartres

Tél. 02 37 88 36 36  
Fax. 02 37 30 80 53

Bureau  
106 rue de Sèvres 75015 PARIS  
Tél. 01 71 11 99 11  
[www.blc-associes.fr](http://www.blc-associes.fr)

Éric LE COZLER  
Président Fondateur  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
[eric.lecozler@blc-associes.fr](mailto:eric.lecozler@blc-associes.fr)

Gérald LE CLANCHE  
Expert en Gestion de Patrimoine  
Associé  
[gerald.leclanche@blc-associes.fr](mailto:gerald.leclanche@blc-associes.fr)

Fabrice GENTY  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
Associé  
[fabrice.genty@blc-associes.fr](mailto:fabrice.genty@blc-associes.fr)

Arthur MIUTESCU  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
[arthur.miutescu@blc-associes.fr](mailto:arthur.miutescu@blc-associes.fr)

Thomas CHAILLOUX  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
[thomas.chailloux@blc-associes.fr](mailto:thomas.chailloux@blc-associes.fr)

Thibault PINARD D'ASTARAC  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
[thibault.dastarac@blc-associes.fr](mailto:thibault.dastarac@blc-associes.fr)

Sophie BECQUART  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
[sophie.becquart@blc-associes.fr](mailto:sophie.becquart@blc-associes.fr)

Collaboratrices Service gestion  
[sgp@blc-associes.fr](mailto:sgp@blc-associes.fr)  
Emilie ROBILLARD  
Aurélie CHEVALLIER  
Ludivine ROUILLON

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Conformément aux dispositions de l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, toute société indépendante de gestion de patrimoine doit informer le **Client** de ses statuts réglementés et de ses principaux établissements promoteurs.

### CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE – EXPERT EN GESTION DE PATRIMOINE

#### « CONSEIL EN STRATÉGIE PATRIMONIALE & CONSEIL EN INVESTISSEMENT »

## 1. LE METIER, NOS SPÉCIFICITÉS

**La gestion privée : Le conseil d'Experts pour la gestion de votre patrimoine.**

L'activité de conseil en gestion de patrimoine consiste à :

### 1.1. Établir un bilan patrimonial

Il tiendra compte des caractéristiques de la personne, de sa famille, de sa situation économique et professionnelle, de son aversion au risque, de son histoire et de ses objectifs patrimoniaux.

### 1.2. Optimiser les critères suivants en fonction des objectifs recherchés :

#### 1.2.1. Le couple rentabilité/risque :

1.2.1.1. La rentabilité matérialisée sous forme de gains (en assurant une régularité et des montants suffisants), de plus-values latentes (fonction de l'augmentation de la valeur estimée des biens) et réalisées (lors des cessions) par rapport à la valeur de l'investissement initial.

1.2.1.2. Le risque mesuré par défaut par la volatilité de la valorisation de l'investissement et/ou par sa notation (agence de notation).

1.2.2. **Les leviers financiers** en fonction des taux d'intérêts du passif, des flux financiers négatifs liés à la forme de l'emprunt par rapport à la rentabilité des actifs financiers.

1.2.3. **La transmission du patrimoine** en fonction de la fiscalité et des risques familiaux, **les flux financiers** afin que le **Client** puisse faire face à ses besoins (dépenses courantes), ses obligations (impôts, échéance de crédit...) ou un imprévu (voiture à remplacer, travaux urgents...).

### 1.3. Coordonner le travail des spécialistes ;

Selon son degré de liberté et d'indépendance, il peut coordonner ou travailler en collaboration avec une multitude d'intervenants spécialisés selon les dossiers ayant ou non une relation de confiance avec le **Client** : le notaire, l'expert-comptable, le banquier, l'assureur, les avocats fiscalistes, les agents immobiliers et autres gestionnaires d'actifs.

### 1.4. Faire de la veille juridique, fiscale et générale afin d'adapter en permanence la situation des personnes gérées.

**L'exercice de cette profession de façon objective**, c'est-à-dire en dehors de toute appartenance à une société financière ou une société de promotion immobilière, permet au **Client** de bénéficier de conseils et de préconisations objectifs en adéquation avec les attentes de celui-ci.

### 1.5. Le titre « Expert en gestion de patrimoine »

**Le diplôme universitaire de Gestion de Patrimoine de troisième cycle**, délivré par l'Université d'Auvergne a été inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) par décision de la Commission nationale des certifications professionnelles en date du 26 Avril 2013 :

Titre « Expert en gestion de patrimoine » ; Niveau 1 ; NSF 313 (banques, finances, assurances, immobilier). Arrêté Ministériel du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013.

PLACEMENT

FISCALITE

RETRAITE

IMMOBILIER

PREVOYANCE

SUCCESSION

## **2. NOS DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION :**

Compte tenu de l'activité du conseil en gestion de patrimoine, trois niveaux d'intervention sont envisageables :

- 2.1. La mise en place d'une ou des **préconisations ponctuelles « produits »** ;
- 2.2. La mise en place d'une ou des **préconisations** dans le cadre **d'une lettre de mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé ;
- 2.3. La mise en place d'une préconisation dans le cadre **d'une lettre de mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé avec la volonté d'avoir **un suivi et un accompagnement contractuellement** déterminés.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseil pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le **Client** pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

**Le Client** autorisera les compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes auprès desquels il aura souscrit par l'intermédiaire **du Conseil**, à communiquer à ce dernier l'ensemble des informations, par l'intermédiaire de son prestataire technique.

### **Informations relatives au traitement des réclamations**

En cas de litige ou de réclamation **du Client**, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. **Le Client** pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS  
Médiateur : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))
- Pour l'activité CIF : le médiateur de l'AMF, Mme Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur)).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

### **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre des indépendants du patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

## **3. STATUTS RÉGLEMENTÉS :**

**Nous bénéficions des statuts suivants :**

- 3.1 **Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.**
- 3.2 **Conseiller en investissements financiers**, les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte mais suffisante des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires, par commissions sur les instruments financiers); référencé à l'Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07003199 et adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (1) ; Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.
- 3.3.1 **Démarcheur bancaire et financier**, référencé auprès de : MET LIFE – INTER INVEST – INGEPAR – MIDI CAPITAL – LEM3N – AUDACIA- ECOFIP - DOMAINES & PATRIMOINE – 123 VENTURE – NOVAXIA.
- 3.3.2 Entreprise avec lesquelles il existe un lien financier : **Néant.**
- 3.4.1 **Agent immobilier**, Carte de Transaction Immobilière n° CPI 2801 2018 000 028 713 délivrée par la CCI d'Eure et Loir. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur ; Assurance RCP et Garantie Financière : MMA 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 030 LE MANS Cedex.
- 3.4.2 Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : **Néant.**

3.5.1 **Société de courtage en assurance inscrite sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS)** sous le n°07003199. (2). Positionnée dans la catégorie "B" n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : ALPHEYS – APICIL – APREP – AXA THEMA – CARDIF – COURTAGE & SYSTEME – GENERALI – UAF PATRIMOINE – SWISSLIFE – LA BALOISE – NORTIA AG2R – NORTIA SPIRICA – GRESHAM BANQUE – APICIL LIFE – ORADEA – DEBORY ERES – ORELIS FINANCE SPIRICA – PRIMONIAL SURAVENIR.

3.5.2 Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : **Néant.**

#### 4. **LA GESTION PRIVÉE - UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE :**

Afin d'apporter une expertise et un service sur mesure, une équipe pluridisciplinaire accompagne le **Client** avec une vision pérenne. Chaque conseil et expert en gestion du patrimoine a l'obligation de respecter et de valider une formation d'actualisation des connaissances des métiers du patrimoine annuellement.

##### **Conseil en gestion de patrimoine**

M. Éric LE COZLER – Président fondateur

M. Fabrice GENTY – Associé  
Master II Droit & Ingénierie du Patrimoine  
Université d'Orléans

M. Arthur MIUTESCU  
Master II Droit & Ingénierie du Patrimoine  
Université d'Orléans

M. Thomas CHAILLOUX – Associé  
Master in Management – Finance et services de gestion  
financière  
ESCP Europe – Paris

M. Thibault PINARD D'ASTARAC  
Master II Finance – Gestion de patrimoine  
Université Paris XII  
Master II GESIIC Immobilier  
Université Paris I – Panthéon – Sorbonne

Mme Sophie BECQUART  
MS, Organizational Strategy & Consulting  
EDHEC Business School Paris

##### **Expert en gestion de patrimoine**

M. Gérard LE CLANCHE – Associé  
DU de 3E Cycle Gestion de Patrimoine  
Université de Clermont Ferrand

##### **Service gestion patrimoniale**

M. Benoit BEAUPRÉ – Associé  
Mme Aurélie CHEVALLIER  
Mme Ludivine ROUILLON  
Mme Emilie ROBILLARD

#### 5. **NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES :**

<b>IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT</b>	SCPI Location nue Location meublée Nue-propriété Habitation	BOUYGUES IMMOBILIER – VINCI – I SELECTION – PERL – NEXITY – HISTOIRE ET PATRIMOINE – BNP ESPACE IMMOBILIER – OGIC – COGEDIM – BOWFONDS MARIIGNAN – FIDEXI – IPLUS DIFFUSION – LA FRANCAISE DES PLACEMENTS – PERIAL – PAREF GESTION – PRIMONIAL – CORUM – EURYALE
<b>ÉPARGNE PROFESSIONNELLE</b>	Contrat d'épargne- retraite Madelin PEE PERCO Article 83	DEBORY ERES – CARDIF – APREP – APICIL – SWISS LIFE

<b>ASSURANCE-VIE CAPITALISATION</b>	Contrats multi-supports multi-gestionnaires Contrats éthiques Contrats à participation aux bénéfices différés PERP ; PER/PERin	ORELIS FINANCE – COURTAGE & SYSTEME – UAF PATRIMOINE – SWISS LIFE – UNEP – ALLIANZ VIP – NORTIA – CARDIF – AXA THEMA – GENERALI – SKANDIA – ORADEA – AVIVA – APICIL LIFE
<b>GESTION D'ACTIFS</b>	Sélection de SICAV, FCP, OPC et SCPI	CARMIGNAC GESTION – LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – DNCA FINANCE – AXA ROSENBERG – ODDO AM – COMGEST – CPR AM – EDMOND DE ROTHSCHILD AM – AMUNDI – CCR GESTION – JP MORGAN AM – HSBC INVESTMENT FUNDS – KBL RICHELIEU FINANCE – ROUVIER & ASSOCIES – KEREN FINANCE – LA FRANCAISE DES PLACEMENTS – ROTHSCHILD & CIE GESTION – BARING ASSET MANAGEMENT – BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT – CARDIF ASSET MANAGEMENT – CCR ACTIONS – COGEFI – CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT – DORVAL FINANCE – DWS INVESTISSEMENTS SA – FIDELITY GESTION – FRANKLIN TEMPLETON ASSET MANAGEMENT – INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT – LAZARD FRERES GESTION – LOUVRE GESTION – MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS – METROPOLE GESTION – OFI ASSET MANAGEMENT – PASTEL & ASSOCIES – PICTET MANAGEMENT LUXEMBOURG – ROBECO ASSET MANAGEMENT – SOCIETE PRIVEE DE GESTION DE PATRIMOINE – SWAN – SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT – SYCOMORE ASSET MANAGEMENT – THIRIET GESTION – TOCQUEVILLE FINANCE – UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT –
<b>DIVERS</b>	Prévoyance Vignobles – Forêt Girardin Industriel Œuvres d'art Courtage en crédit	AVIVA – SWISS LIFE – APRIL – CARDIF – GENERALI – CIPRES – MET LIFE – INTER INVEST – INGEPAR – MIDI CAPITAL – VATEL CAPITAL – LEM3N – AUDACIA – DOMAINES & PATRIMOINE – ECOFIP

## 6. LA VALEUR AJOUTÉE EXTERNE :

Soucieux de l'optimisation et de la sécurisation de nos préconisations, nous avons choisis de nous entourer et de nous équiper :

- Interprofessionnalité **Experts comptables – Avocats fiscalistes – Notaires - Economistes**
- Audit patrimonial **BIG EXPERT – TOP INVEST**
- Logiciel d'intégration et de consolidation de compte CRM **02S – EXTRANET PARTENAIRE**
- Base documentaire **FIDNET FIDROIT – PATRITHEQUE (HARVEST) – PROFIDEO - AUREP**

## 7. VOS COORDONNÉES :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Commune de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Mail personnel : \_\_\_\_\_  
Mail professionnel : \_\_\_\_\_

## 8. INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS :

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postale ou par tous moyens de télécommunications.

## 9. LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et les services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Benoît Beaupré en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD)

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au [sgp@blc-associes.fr](mailto:sgp@blc-associes.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 10. ASSURANCE PROFESSIONNELLE :

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

## 11. LITIGE :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## 12. AUTORITES DE TUTELLE :

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 0.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

<b>Signature « Le Conseil »</b>	<b>Signature « Le Client » Précédée de la mention « Bon pour remise de rapport »</b>
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;">BLC &amp; ASSOCIES 5 Allée des Atlantes 28000 CHARTRES Tél. 02 37 88 36 36 SIRET 39106463100065</div>	